

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES**SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(COMPTES ANNUELS)****MGI COUTIER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 21 392 832 Euros.
Siège social : 975 route des Burgondes à 01410 CHAMPFROMIER (France).
344 844 998 R.C.S. BOURG EN BRESSE.

1. – Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés.

Les comptes sociaux annuels & leurs annexes au 31 décembre 2014 et les comptes consolidés et leurs annexes au 31 décembre 2014, publiés sur le site www.mgicoutier.fr et sur le site de l'AMF le 4 mai 2015 ainsi que le projet d'affectation du résultat, le renouvellement de l'autorisation pour l'achat et revente de titres MGI COUTIER selon contrat d'animation, les modifications proposées des statuts pour les articles 1, 10-Forme des actions, 14-Directoire, 15-Pouvoirs et obligations du directoire, 16-Conseil de Surveillance, 17-Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance, 18-Conventions réglementées, 20-Assemblées générales, mentionnés dans les résolutions proposées dans notre convocation publiée le 13 mai 2015, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 25 JUIN 2015.

Les résolutions proposées par le Directoire, publiées au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 13 mai 2015 N° 57 ont été approuvées sans modifications par l'Assemblée.

2. – Affectation du résultat.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui est une perte s'élevant à 4 977 171,68 euros de la manière suivante :

— en report à nouveau pour le montant total de la perte soit 4 977 171,68 euros.

— Toutefois par prélèvement de la somme de 1 337 052,00 Euros sur le compte « Report à nouveau » il est proposé une distribution de dividendes aux actionnaires, pour un montant de 1 337 052,00 euros soit un dividende brut par action de 0,05 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende brut à verser par action de 0,05 euro, qui sera mis en paiement au siège social le 6 juillet 2015.

Cette distribution est identique en valeur par rapport à l'année précédente compte tenu de la division par 10 du nominal de l'action intervenue en 2014 : dividende de 0,50 Euro divisé par 10 = 0,05 Euro brut.

3. – Attestations des Commissaires aux comptes.

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurent dans le rapport annuel 2014 disponible sur le site www.mgicoutier.fr.